

“ En parcourant ces divers items, j'aurai occasion de vous présenter un court résumé de ce qui a été fait pour chacun de ces objets.

“ Depuis la session, le gouvernement a chargé M. Belle, agent des terres et des bois de la couronne, d'ouvrir un bureau d'émigration, afin d'aider à retenir dans cette province les émigrés des îles britanniques et du continent de l'Europe qui arrivent à Montréal, sans être décidés à se rendre plus loin.

“ Quoique cette classe soit peu nombreuse, la plupart des émigrés ayant d'avance leur destination, soit pour les États-Unis, soit pour la province d'Ontario, il y a tout lieu d'espérer que M. Belle pourra déterminer un bon nombre d'émigrés à se fixer dans la province de Québec. Il ne lui sera alloué aucune augmentation de salaire pour ces fonctions, et cela, par suite des dispositions de la nouvelle loi qui veut que les agents des terres agissent aussi au besoin comme agents d'émigration; mais il lui sera alloué un commissionnaire et des frais de bureau.

“ Un agent et un bureau semblable sont fixés à Québec, et un troisième agent sera établi près de la frontière, dans les cantons de l'est, afin de retenir, s'il est possible, une partie de l'immigration qui se fait chaque année aux États-Unis, de la diriger vers les cantons de l'est et de faciliter le retour des Canadiens déjà émigrés qui désirent revenir au pays et s'y fixer par conséquent.

“ Le gouvernement n'a pas encore décidé s'il enverra des agents dans les îles britanniques et sur le continent de l'Europe, mais il fait préparer une brochure qui sera tirée à un nombre considérable d'exemplaires en anglais et en français, et qui sera peut-être traduite en d'autres langues.

“ Elle sera distribuée, soit par les agents du gouvernement fédéral, soit par ceux que la province pourra envoyer; et elle sera accompagnée d'une carte de M. Taché, qui indique toutes les voies de communication de la province. Cette brochure, dont l'édition française vient d'être terminée, forme deux cent cinquante pages et contient, dans une forme compacte, tous les renseignements propres à faire connaître la province, et à combattre les préjugés qui existent sous divers rapports. Elle a été préparée sous la direction de l'honorable commissaire de l'agriculture et des travaux publics par son assistant, M. Lesage, et fait le plus grand honneur à ce département. Je joins à cette lettre une table des matières contenues dans cette brochure faisant voir qu'aucune branche importante du sujet n'a été omise.

“ Les sociétés de colonisation, comme j'ai eu occasion de le faire remarquer dans la lettre publiée l'année dernière, sont à la fois sociétés de colonisation et d'immigration. Elles offrent par là-même, à chacun des éléments qui composent notre population, les moyens de se recruter à l'étranger, et les dispositions de la loi semblent les inviter à rivaliser entre eux dans une lutte qui tournera au profit de la province.

“ Deux sociétés de colonisation, celle de Québec-Centre et de Québec-Ouest, s'occupent déjà activement d'immigration, la première cherchant à établir ses relations sur le continent de l'Europe et la seconde dans les îles britanniques.

“ Au vingt-trois mars dernier, trente-six de ces sociétés avaient été établies et reconnues par le gouvernement; plusieurs demandes nouvelles étaient encore à cette date sous considération. Je joins à cette lettre une liste des sociétés organisées, un tableau des demandes de concessions de terres qui ont été faites, et un tableau des subventions payées. Il résulte de ces tableaux que trente-trois sociétés se sont déjà mises en état de recevoir la part de subvention qui leur revient d'après les statuts, et qu'une somme de sept mille cinquante piastres et dix-huit centins leur a été distribuée; il est également constaté que onze sociétés se sont adressées au gouvernement pour obtenir des réserves de terre, et que trois d'entre elles en ont obtenu.

“ Je dois faire remarquer à ce sujet que l'octroi de ces réserves doit être précédé d'un rapport de l'agent des terres constatant que les lots demandés ne sont pas déjà occupés par des colons de bonne foi, ce qui exige un certain délai dont l'inconvénient est

beaucoup moindre que celui qui résulterait de l'octroi de terres fait sans les précautions voulues, en ce qui concerne les premiers occupants.

“ La réorganisation des agences du gouvernement pour la vente des terres publiques, la surveillance de la coupe des bois, la colonisation et l'immigration, a eu lieu telle qu'elle était indiquée dans ma lettre de l'année dernière, et je joins à celle-ci un tableau de ces agences, indiquant la résidence de chacun des agents et la quantité d'acres de terre dont chacun d'eux peut disposer, formant un total de cinq millions, trois cent quatre-vingt-dix mille, six cent quatre-vingt-douze acres.

“ Les explorations qui ont été faites par le département des terres de la couronne et celles qui se font actuellement permettent d'ajouter considérablement aux terres disponibles, tant pour la coupe des bois que pour la colonisation.

“ Ces explorations s'étendent dans la vallée d'Ottawa, dans celle du Saint-Maurice et dans la direction du lac Saint-Jean, et différents partis d'explorateurs y ont été ou y sont encore à l'œuvre. MM. Lindsay, Russell et Le Ber ont exploré cinquante-trois milles en longueur, à partir du nord-ouest du lac Kiamika, formant avec les explorations latérales cent onze milles. MM. Arcand et Temple ont exploré sur une ligne partant de la petite rivière-Flamand, qui se décharge dans le Saint-Maurice, vers le sud-ouest, trente milles, et vers le sud-est, dans la direction du lac Saint-Jean, dix-milles formant avec les lignes transversales plus de cinquante milles. MM. Casgrain et Legendre chargés de l'exploration du territoire que traverse la rivière Batiscan, dans la partie supérieure de son cours, ont commencé leurs opérations au coin nord du canton de Mékinac, et les ont poussées au nord-est sur une longueur de vingt-neuf milles; puis ils ont parcouru droit au nord une étendue de territoire que l'on appelle l'île du Prince Edouard, sur une longueur de quinze milles, formant avec les lignes latérales quatre-vingt-trois milles. Enfin M. Casgrain est actuellement occupé à faire une exploration du territoire qui s'étend au nord du canton de Rocmont jusqu'au lac Saint-Jean.

“ On a pu voir au commencement de cette lettre que le budget total de l'immigration et de la colonisation pour l'année 1870, était de deux-cent-soixante-dix-sept mille piastres. Dans cette somme, figure cependant une somme de quarante-cinq mille piastres pour subventions aux chemins à lisses de colonisation. Il est probable, toutefois, que tout au plus trois seulement des compagnies mentionnées dans le statut auront droit à une subvention cette année; celle du chemin de fer de Saint-Jérôme, au nord de Montréal—celle de Gosford, au nord de Québec, et une des compagnies formées dans les cantons de l'est.

“ Ces lignes de chemins à lisses, le chemin de fer Intercolonial, les autres chemins de fer existants ou projetés, ainsi que nos grands chemins de colonisation, formeront bientôt un réseau qui rendra toutes les parties du vaste territoire de cette province accessible à la colonisation et à l'immigration.

“ En ce qui concerne les chemins de colonisation proprement dits, on peut voir par les rapports de l'honorable Commissaire des travaux publics, pour les années 1865 et 1869, qu'il a été dépensé pour les chemins de colonisation, 1865, soixante-sept mille cinq cents piastres; en 1869, cent-soixante-dix-huit mille six cent quarante-neuf, en tout, deux cent quarante-six mille cent quarant-neuf piastres sans tenir compte des contributions locales pour les chemins de seconde et de troisième classe. La longueur totale des nouveaux chemins terminés et propres au roulage, était, en 1865, de deux cent dix milles; celle des chemins préparés, de cent vingt-cinq milles; celle des chemins simplement ébauchés en chemins d'hiver de cent quatorze milles; enfin, la longueur réunie des nouveaux ponts construits était de six mille cent trente pieds.

“ En 1869, la longueur totale des chemins terminés propres au roulage était de trois cent quatre-vingt-huit mille; celle des chemins ébauchés en chemins d'hiver, de cent quatre-vingt-cinq milles; celle des chemins réparés, de deux cent onze milles, et la